

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS

AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR

(Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, Arrêté du 28 septembre 2007 modifié)

**Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de dépôt du dossier.
Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos**

Réservé au médecin consultant

Je soussigné(e), docteur en médecine,

DUBOIS JARON

Certifie avoir examiné ce jour

Nom : *CHARRIER*

Prénom : *BRUNO*

Je déclare que l'intéressé(e) :

satisfait ne satisfait pas satisfait sous réserve(s)*
aux conditions d'aptitude physique requises par les textes
en vigueur.

* Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous
seront reportées sur le titre de conduite

- 1. Port d'une correction optique et paire de verres correcteurs de rechange.
- 2. Port d'une prothèse auditive.
- 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante.
- 4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
- 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne.

Fait à *Mayenne*

Le *12/10/2022*

Signature et cachet du médecin consultant

Docteur PATRICK VIGUIER
01 MÉDECINE GÉNÉRALE
53100 MAYENNE CONVENTIONNÉ
53 1 01091 6

Réservé au candidat

Mme M.

Nom : *CHARRIER*

Prénom : *BRUNO*

Né(e) le *05/08/1970*
A *LIBOURNE*

Adresse : *5 RUE DE LA CROIX
MELLERAY 53100
MAYENNE*

• déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen pour l'obtention du permis.

• s'engage à respecter les prescriptions particulières qui sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à *Mayenne*

Le *12/10/2022*

Signature du candidat



Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer